

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité satisfait ou dépasse les exigences du Règlement sur les produits contrôlés du Canada (SIMDUT).

Section 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : *Nettoyant tout usage*

1.2 Autres moyens d'identification

Sans objet :

1.3 Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée :

Nettoyant extérieur pour la maison, efficace sur les surfaces peintes au latex, les gouttières en vinyle, le stuc, le béton, les toitures en asphalte et le verre.

Utilisations restreintes :

Aucune information disponible

1.4 Identifiant initial du fournisseur

Ravcor Cleaning Solutions 108 –
6249, ^{205th} Street,
Langley, C.-B., Canada V2Y 1N7 1-
604-533-2669

1.5 Distributeur

BE Pressure Supply 30585
Progressive Way Abbotsford,
BC
Canada V2T 6W3 Téléphone
: (604) 850-6662
Numéro sans frais : 1-800-850-6662

1.6 Numéro de téléphone d'urgence

En cas d'urgence, composez le :
1-800-424-9300 CHEMTREC

Section 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification SGH

Corrosion	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B

Risque modéré	
Toxicité aiguë - inhalation	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - cutanée	Catégorie 4
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage SGH**Pictogrammes de danger :****2.3 Mots****d'avertissement**

Danger

2.4 Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion

Provoque une irritation cutanée et des lésions oculaires

2.5 Conseils de prudence Éviter le

contact avec les yeux et la peau.

Tenir hors de portée des enfants.

2.6 Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

Section 3 : Composition/Informations sur les ingrédients**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CAS	Pourcentage en poids	Nom commun/Synonymes
Métasilicate de disodium	N° CAS 6834-92-0	0,25 – 1,0	Métasilicate de sodium anhydre (billes Metso Penta)
Éther monobutylique d'éthylène glycol	N° CAS 111-76-2	0,25 – 0,50	Éther glycolique EB
Hydroxyde de potassium	N° CAS 1310-58-3	0,25 – 0,50	Potasse caustique
Ingrédients non dangereux ou ne répondant pas aux exigences en matière de divulgation	Sans objet	95 à 99 %	Sans objet

Section 4 : Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Premiers secours généraux**

1. Vérifier les fonctions vitales
2. Si la personne est inconsciente, vérifiez ses voies respiratoires et maintenez-les dégagées.
3. En cas d'arrêt respiratoire, administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle.
4. En cas d'arrêt cardiaque, pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire (RCP).
5. Appelez les services médicaux d'urgence si une attention médicale immédiate est nécessaire.
6. Montrez cette fiche de données de sécurité aux services d'urgence et aux médecins traitants.

4.2 Inhalation

Éliminer la source de contamination ou transporter la personne affectée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et appeler les services médicaux d'urgence.

4.3 Ingestion

Ne jamais rien administrer par voie orale si la victime perd rapidement conscience, est inconsciente ou souffre de convulsions. Faire rincer la bouche de la victime à grande eau. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS. Faites boire 300 ml (10 oz) d'eau à la victime. Si vous disposez de lait, administrez-le APRÈS l'eau. Si la victime vomit naturellement, faites-la pencher vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration. Répétez l'administration d'eau. Si nécessaire, transportez la victime vers un service médical d'urgence ou appelez les services médicaux d'urgence.

4.4 Contact avec la peau

Éviter tout contact direct. Porter des gants de protection imperméables si nécessaire. Sous l'eau courante, retirer les vêtements, chaussures et articles en cuir contaminés, tels que les bracelets de montre et les ceintures. Rincer immédiatement les zones contaminées à l'eau tiède courante pendant au moins 20 minutes. **Ne pas interrompre le rinçage.** Si nécessaire, transporter la personne affectée vers un service médical d'urgence ou appeler les services médicaux d'urgence.

4.5 Contact avec les yeux

Rincez immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède courante pendant au moins 60 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Veillez à ne pas rincer l'eau contaminée dans un œil non affecté. Une solution saline neutre peut être utilisée pour le rinçage si elle est disponible. **N'INTERROMPEZ PAS LE RINÇAGE.** Si nécessaire, transportez la personne affectée vers un service médical d'urgence ou appelez les services médicaux d'urgence.

4.6 Remarques générales

Prendre des mesures de soutien générales (réconfort, chaleur, repos). Consulter un médecin pour toutes les expositions, sauf en cas d'inhalation mineure. Les procédures de premiers secours doivent être revues par le personnel compétent familiarisé avec les produits fortement caustiques utilisés sur le lieu de travail.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Ne brûle pas et n'alimente pas la combustion. Utiliser des agents extincteurs adaptés au feu environnant. Utiliser l'eau avec précaution, car elle peut générer de la chaleur si elle est appliquée directement sur les solutions du produit et provoquer des éclaboussures. **NE PAS** utiliser de dioxyde de carbone comme agent extincteur.

5.2 Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Des fumées d'oxyde de sodium et de potassium peuvent être générées par décomposition thermique à des températures élevées.

À haute température, des fumées peuvent se former, dégageant un gaz fortement corrosif.

Le contact avec certains métaux courants (aluminium, zinc) produit de l'hydrogène gazeux qui peut former des mélanges explosifs dans l'air.

5.3 Équipement spécial et précautions pour les pompiers

Évacuer la zone et lutter contre l'incendie à distance sûre. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Approcher l'incendie par le côté au vent. Retirer ou isoler les matériaux non impliqués dans l'incendie si cela peut être fait sans risque. À des températures élevées, des fumées peuvent se former, dégageant un gaz fortement corrosif. Des vêtements résistants aux produits chimiques et un appareil respiratoire à adduction d'air comprimé peuvent être nécessaires. De l'eau peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu afin d'éviter leur rupture. Ne pas diriger l'eau vers la source de la fuite.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Protections individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuez le personnel non indispensable de la zone de déversement. Portez un équipement de protection individuelle approprié, si nécessaire, et assurez-vous que la zone est correctement ventilée. Éliminez les produits chimiques susceptibles de réagir avec le produit déversé si cela peut être fait sans risque. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.2 Précautions environnementales

Mettre en œuvre le plan de contrôle des déversements. Prendre les mesures nécessaires pour arrêter ou réduire les fuites si cela peut être fait en toute sécurité. Prendre les mesures nécessaires pour empêcher le déversement de pénétrer dans les égouts sanitaires ou pluviaux, les cours d'eau, les eaux publiques et le sol/sous-sol en érigeant des digues avec des matériaux inertes tels que de la terre ou du sable.

6.3 Mesures correctives

- Restriction de l'accès à la zone jusqu'à la fin du nettoyage.
- Veiller à ce que le nettoyage soit effectué uniquement par du personnel qualifié.
- Utiliser tous les équipements de protection individuelle appropriés.
- Contenir et absorber le déversement à l'aide de matériaux inertes.
- Neutraliser avec de l'eau, de la chaux ou du carbonate de sodium.
- Aérez et rincez à l'eau la zone nettoyée.
- Informer les autorités gouvernementales compétentes en matière de santé et de sécurité au travail et d'environnement, le cas échéant.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Empêcher le déversement de liquides hautement corrosifs et réactifs. Éviter la formation de brouillards. Assurer une ventilation adéquate. Avoir du matériel d'urgence à portée de main. Lors de la dilution, ajouter lentement la soude caustique à l'eau froide pour éviter l'ébullition ou les éclaboussures. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2 Conditions de stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker à l'écart de matériaux incompatibles tels que les bases fortes. Maintenir la zone de stockage séparée des zones de travail fréquentées. Les fûts peuvent nécessiter une ventilation périodique par du personnel qualifié. Si les fûts sont gonflés, contacter le fabricant pour obtenir des conseils sur les procédures et équipements spéciaux.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nom chimique	OEL de l'Alberta	OEL de la Colombie-Britannique	LTA de l'Ontario	OEL du Québec	Limite d'exposition - ACGIH	Danger immédiat pour la vie ou la santé - IDLH
Métasilicate de disodium N° CAS 6834-92-0	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Éther monobutylique d'éthylène glycol N° CAS 111-76-2	TWA : 20 ppm TWA : 97 mg/m ³	TWA : 20 ppm	TWA : 20 ppm	TWA : 20 ppm TWA : 97 mg/m ³	20 ppm TLV-TWA	700 ppm
Hydroxyde de potassium N° CAS 1310-58-3	Plafond : 2 mg/m ³	Plafond : 2 mg/m ³	CEV : 2 mg/m ³	Plafond : 2 mg/m ³	Plafond : 2 mg/m ³	Non disponible
Ingrédients non dangereux ou ne répondant pas aux exigences en matière de divulgation	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Utiliser une ventilation générale ou locale par aspiration pour maintenir l'exposition en dessous des limites d'exposition. Ces contrôles peuvent devoir être renforcés par l'utilisation d'enceintes de confinement des processus ou du personnel, le contrôle des conditions de processus ou la modification des processus.

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l'équipement de protection individuelle

Protection respiratoire :

Normalement non requise pour la plupart des utilisations. Si une protection respiratoire est nécessaire, les recommandations du NIOSH pour les produits fortement acides dans l'air sont les suivantes :

Jusqu'à 10 mg/m³ : SAR fonctionnant en mode à débit continu ; ou un appareil respiratoire à masque complet avec filtre(s) à particules à haute efficacité ; ou un appareil respiratoire à adduction d'air filtré avec filtre(s) à poussière et à brouillard ; ou un appareil respiratoire autonome à masque complet ou un SAR à masque complet.

Conditions IDLH (10 mg/m³) ou entrée prévue dans des concentrations inconnues : pression positive, appareil respiratoire autonome à adduction d'air comprimé (ARA) à masque complet ou appareil respiratoire autonome à adduction d'air comprimé (ARA) à masque complet avec ARA à adduction d'air comprimé auxiliaire. Évacuation : respirateur à masque complet avec filtre(s) à particules à haute efficacité ou ARA de type évacuation. REMARQUE :

Les appareils respiratoires à purification d'air ne protègent pas contre les atmosphères pauvres en oxygène.

Protection de la peau :

Porter des gants et des bottes imperméables et/ou d'autres vêtements de protection en fonction des circonstances. Éviter l'utilisation de cuir et de laine. Certaines opérations peuvent nécessiter l'utilisation d'une combinaison imperméable enveloppant tout le corps.

Protection des yeux et du visage :

Une protection des yeux est nécessaire. Le port de lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques est recommandé. Un écran facial complet peut également être nécessaire. Le port de lentilles de contact n'est pas recommandé.

Chaussures :

Conformément aux règles du lieu de travail.

Précautions générales :

Ne pas ingérer. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Laver soigneusement les zones exposées à l'eau et au savon. Disposer d'une douche de sécurité et d'un poste de lavage oculaire à proximité immédiate du lieu de travail.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiquesInformations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Liquide vert
Point d'ébullition	≈100 °C
Couleur	Vert
Température critique	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammable (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Point de congélation	≈-35 °C
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Odeur	Odeur légère
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	11,8 (solution à 1,5 %)
État physique	Liquide
Densité relative	≈ 1,20 (eau = 1)
Taux d'évaporation relatif	Non disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau à toutes les concentrations
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

Section 10 : Stabilité et réactivité10.1 Réactivité/Stabilité chimique

Réactions stables à température et pression normales.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange avec des solutions aqueuses présente un risque de réactions exothermiques. Le contact avec des métaux actifs produit de l'hydrogène gazeux, un gaz extrêmement inflammable.

10.3 Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec des acides, des solutions contenant de l'ammonium et tout métal actif tel que le zinc, l'aluminium, le magnésium, le laiton ou le bronze.

10.4 Matériaux incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides, des solutions contenant de l'ammonium et tout métal actif.

10.5 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre, fluorure d'hydrogène très toxique et corrosif, oxydes de carbone.

Section 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë :

Nom chimique	DL50 par voie orale	CL50 par inhalation	DL50 cutanée
Métasilicate de disodium N° CAS 6834-92-0	=1153 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
Éther monobutylique d'éthylène glycol N° CAS 111-76-2	= 470 mg/kg (rat)	= 450 ppm (rat) 4 h	= 99 mg/kg (lapin)
Hydroxyde de potassium N° CAS 1310-58-3	= 284 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
Ingrédients non dangereux ou ne répondant pas aux exigences de divulgation	= 1310 mg/kg (rat) = 2590 mg/kg (rat) = 22 g/kg (rat)	Sans objet	= 1780 µL/kg (lapin)

11.2 Informations sur les voies d'exposition probables**Inhalation :**

Une inhalation prolongée peut être nocive. L'exposition par cette voie peut entraîner une dépression du système nerveux central (SNC), des maux de tête, de la somnolence, des nausées et des vomissements. Bien qu'il ne produise pas de vapeur lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions, le produit pulvérisé peut provoquer une irritation des voies respiratoires entraînant des brûlures, qui peuvent être différées. Cela peut causer des lésions pulmonaires irréversibles.

Ingestion :

L'ingestion peut provoquer une irritation du tractus digestif supérieur, des brûlures de la bouche, de la gorge et de l'œsophage. Les symptômes peuvent inclure des douleurs intenses, des vomissements, de la diarrhée, un collapsus et éventuellement la mort.

Contact avec la peau :

Peut être irritant pour la peau. Le contact avec la peau ne devrait pas entraîner de sensibilisation. En cas de contact, les personnes présentant des affections cutanées prédisposées peuvent ressentir une sensation de brûlure pouvant entraîner une éruption cutanée.

Contact avec les yeux :

Les dommages peuvent aller d'une irritation légère à grave, voire de légères cicatrices à des cloques. Le port de lentilles de contact peut aggraver l'exposition.

11.3 Effets immédiats et différés ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**Corrosion/irritation cutanée :**

Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Aucune information disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Quelques cas de maladies respiratoires chroniques ont été signalés à la suite d'une exposition répétée et prolongée à des brouillards.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune information disponible

Cancérogénicité :

Il n'existe aucune preuve de cancérogénicité chez l'homme résultant d'une exposition professionnelle.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :

Aucune information disponible

Toxicité systémique spécifique à certains organes cibles – Exposition répétée :

Aucune information disponible

Risque d'aspiration :

Aucune information disponible

Section 12 : Informations écologiques
--

12.1 Écotoxicité

Nom chimique	Écotoxicité – Données sur les algues d'eau douce	Écotoxicité – Données sur les espèces de poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Métasilicate de disodium N° CAS 6834-92-0	Non disponible	210 mg/L CL50 (Brachydanio rerio) 96 h	Non disponible	Non disponible
Éther monobutylque d'éthylène glycol N° CAS 111-76-2	Non disponible	1490 mg/L CL50 (Lepomis macrochirus) 96 h statique 2950 mg/L CL50 (Lepomis macrochirus) 96 h	Non disponible	EC50 : >1000 mg/L (48 h, Daphnia magna)
Hydroxyde de potassium N° CAS 1310-58-3	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Ingrédients non dangereux ou ne répondant pas aux exigences en matière de divulgation	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Métasilicate de disodium N° CAS 6834-92-0	Non disponible
Éther monobutylique d'éthylène glycol N° CAS 111-76-2	0,81
Hydroxyde de potassium N° CAS 1310-58-3	0,65 0,83
Ingrédients non dangereux ou ne répondant pas aux exigences de divulgation	Non disponible

Autres effets indésirables :

Aucune information disponible

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination de tous les déchets doit être effectuée conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Ne réutilisez pas les contenants vides.

Section 14 : Informations relatives au transport

Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses : non réglementé.

Section 15 : Informations réglementaires

Règlement sur la sécurité, la santé et l'environnement

Inscrit sur la Liste intérieure des substances du Canada

Section 16 : Autres renseignements**Date de préparation initiale :**²⁹ juillet 2021**Avertissement :**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée à partir d'informations provenant de sources publiées. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont fournies à titre indicatif et pour vous guider lorsque vous êtes exposé à ce produit. Ravcor Cleaning Solutions décline expressément toute garantie expresse ou implicite et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document. Les données contenues dans cette FDS ne s'appliquent pas à l'utilisation avec d'autres produits ou dans d'autres processus.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être modifiée ou altérée de quelque manière que ce soit sans l'accord explicite et l'autorisation de Ravcor Cleaning Solutions.

Révisions :

Aucune